

Plateau des Aviateurs depuis Vernas



Visorando

Une randonnée proposée par demurger



Très agréable randonnée en boucle au départ du beau village de Vernas qui, par de jolis chemins et sentiers souvent bien ombragés en sous-bois, vous conduit au Plateau des Aviateurs où un avion militaire s'est écrasé en 1944 puis un autre en 1965. Une petite chapelle, des plaques commémoratives et un panneau rappellent ces faits. De larges panoramas sur les plaines du Rhône et la chaîne des Alpes au loin se découvrent tout au long du parcours.

| | | | |
|---------------------------|---------|---------------------------------|----------------|
| Durée : | 4h20 | Difficulté : | Moyenne |
| Distance : | 12.99km | Retour point de départ : | Oui |
| Dénivelé positif : | 252m | Moyen de locomotion : | A pied |
| Dénivelé négatif : | 251m | Commune : | Vernas (38460) |
| Point haut : | 419m | | |
| Point bas : | 240m | | |

Description

Se garer sur le petit parking à côté de la Chapelle de Vernas.

Nota : si vous êtes un groupe important de randonneurs avec un nombre de voitures à garer, le petit parking ne suffira pas ; dans ce cas, allez vous garer au parking du cimetière de Vernas (avant le village à votre droite il y a une grande église en ruine, le cimetière est juste après). Pour démarrer votre randonnée, en sortant du parking prendre à droite et prendre le chemin de gauche (sens interdit) qui vous conduit au point (1) du circuit.

(D/A) Si vous êtes garé au parking de la chapelle, en sortant de ce parking, partir sur votre droite et suivre la petite route jusqu'au bout.

(1) 600m après le départ, à la fin du goudron, prendre à gauche le large chemin entre le mur en pierre du Château de Vernas et la forêt. Un peu plus loin, à votre gauche, passer à côté d'un petit étang en léger surplomb du chemin, dont son déversoir alimente l'étang du château.

Juste après, monter sur 20m le petit chemin sur votre gauche rejoignant la source alimentant l'étang, une eau limpide et froide qui sort de la montagne au fond d'une petite grotte. Redescendre au grand chemin pour poursuivre votre randonnée.

(2) Sur votre gauche, au niveau d'un petit terre-plein herbeux se trouve un panneau d'indication sur le vol en parapente (vol libre), prendre le sentier qui part à gauche de ce panneau. Le sentier vous amène à une bifurcation (Chemin du Mollard d'Argeat) avec un portail en bois entrée d'une propriété.

(3) Prendre le sentier de gauche, vous allez attaquer la partie la plus pentue de la randonnée (dénivelé positif de 100m sur 700m) mais sans grosse difficulté. Le sentier monte en sous-bois et vous amène à un petit plateau avec un cairn (petit monticule de pierres amoncelées par les randonneurs), découvrant un large panorama sur la plaine du Rhône.

(4) Depuis le cairn, poursuivre le sentier, 40 m après, à une fourche, prendre à droite.

400m plus loin, le chemin traverse un champ cultivé et vous amène à un large chemin, prendre à gauche. Après avoir fait un angle droit sur la droite puis sur la gauche, arriver au bout d'une petite route (Chemin du Mont). Prendre à gauche le large chemin que vous suivez et vous conduit au Plateau des Aviateurs (altitude 408m).

(5) Poursuivre votre randonnée, prendre le sentier qui part derrière la chapelle.

(6) Au poteau indicateur le Putier, prendre à gauche direction Vernas 4,2km.

Points de passages

- D/A Parking face à la chapelle**
N 45.775875° / E 5.281116° - alt. 246m - km 0
- 1 Parc du château**
N 45.771116° / E 5.277253° - alt. 257m - km 0.64
- 2 Panneau explicatif vol libre**
N 45.763408° / E 5.267776° - alt. 258m - km 1.81
- 3 Portail bois entrée d'une propriété**
N 45.75307° / E 5.263184° - alt. 284m - km 3.12
- 4 Cairn**
N 45.742304° / E 5.257723° - alt. 354m - km 4.43
- 5 Plateau des Aviateurs**
N 45.756469° / E 5.268903° - alt. 404m - km 7.3
- 6 Poteau le Putier**
N 45.760855° / E 5.276676° - alt. 402m - km 8.41
- 7 2 Poteau Mollard des Barres**
N 45.767375° / E 5.278467° - alt. 355m - km 9.24
- 8 Panneau sens interdit**
N 45.771251° / E 5.285178° - alt. 376m - km 10.15
- 9 Carrière**
N 45.770229° / E 5.290698° - alt. 390m - km 10.64
- 10 Poteau Mollard Subrin**
N 45.773404° / E 5.29734° - alt. 406m - km 11.29
- 11 Panneau sens interdit**
N 45.777207° / E 5.288374° - alt. 352m - km 12.12
- 12 Poteau Chemin de la Serra**
N 45.7787° / E 5.284726° - alt. 297m - km 12.45
- D/A Parking face à la chapelle**
N 45.775946° / E 5.2811° - alt. 246m - km 12.99

(7) Au 1er poteau indicateur le Molard des Barres, prendre à gauche direction Mollard des Barres puis peu après, trouver un deuxième poteau indicateur aussi nommé Mollard des Barres. Prendre à droite direction Vernas 3,4km pour monter un beau chemin recouvert de larges dalles en pierre.

(8) Arriver sur un chemin avec un panneau Sens interdit, prendre à droite pour arriver sur un large chemin (carrière).

(9) À la carrière, prendre le chemin qui part sur votre gauche qui vous conduit à une petite route (Chemin de la Serra).

(10) Poteau Molard Subrin, prendre à gauche panneau : Vernas 1,5km et suivre la route sur 100m jusqu'à un panneau indicateur : Circuit 2 et 3. Prendre le chemin à gauche jusqu'à la prochaine intersection.

(11) À cette intersection, aller tout droit (panneau Sens interdit).

(12) Au poteau Chemin de la Serra, prendre à gauche le petit sentier qui monte un peu en forêt (si vous allez tout droit vous allez en direction de la Chapelle Saint-Joseph et retombez sur la Route de Vernas après avoir suivi une bonne descente très caillouteuse).

Juste après, laisser l'étroit sentier sur votre droite et aller tout droit. Peu après, prendre le sentier à droite repéré avec un trait Jaune/Rouge (en face il y a un repérage croix Jaune/Rouge à ne pas prendre) et suivre un étroit sentier parfois envahi par l'herbe jusqu'à descendre sur la mairie de Vernas.

À la mairie de Vernas, prendre la route à gauche (Rue Grande) qui traverse le village avec ses belles maison en pierres et ses 7 fontaines d'où coule en toute saison une eau limpide et glacée. En sortie de village, à la petite chapelle vous êtes arrivé à votre point de départ (D/A).

Informations pratiques

Nécessité de bonnes chaussures de randonnée car certaines parties sont très caillouteuses et pouvant être glissantes par temps humide, notamment la descente du retour.

Un balisage Jaune/Rouge très aléatoire et quelques poteaux et panneaux indicateurs.

A proximité

(3) À gauche une partie de la Zone Industrielle de Crémieu, plus loin les toitures en aile d'oiseau de l'aéroport Saint-Exupéry et de sa gare ferroviaire, et plus à droite la toiture du grand stade de Lyon. À l'horizon, les monts du Lyonnais et le Pilat.

(4) Chapelle Notre-Dame de la Salette, plaques commémoratives rappelant que 2 avions se sont écrasés ici en 1944 et 1965 faisant 15 victimes). Un large panorama sur la plaine du Rhône et un panneau explicatif sur le paysage.

Découvrez les larges panoramas tout au long de la randonnée, la petite chapelle de Notre-Dame de la Salette sur le Plateau des Aviateurs perchée au dessus du village de Leyrieu. Sur ce plateau, en 1944, un avion militaire américain s'est écrasé faisant 14 victimes puis en 1969 un autre avion canadien a subi le même sort tuant son pilote.

Des plaques contre le mur de la chapelle Notre-Dame de la Salette commémorent ces événements. Au long du parcours, suivant la saison, plusieurs espèces d'orchidées ainsi que des sites d'anémones pulsatiles (anémone noire) qui fleurissent fin avril/début mai. Pour avoir des informations sur l'église en ruine de Vernas, voir le site : [L'église abandonnée de Vernas](https://www.visorando.com/randonnee-eglise-abandonnee-de-vernas/).

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-plateau-des-aviateurs-depuis-vernas/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2019 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.